



ORGANISATION DE LA RENTREE 2022-2023

- DATE DE LA RENTREE

Mardi 30 Août 2022 : CÔTE SAINT ELOI

- 9 h 00 : PS (groupe 1)
- 9 h 15 : CP-CE1-CE2-CM1-CM2
- 10 h : PS (groupe 2)
- 13h 30 : GS

Jeudi 1 septembre 2022 : CÔTE SAINT ELOI

- 10 h 30 : MS

Jeudi 1 septembre 2022 : CÔTE RUE DU COMMANDANT FOUCAUD

- 8 h 20 : 6°
- 13 h00 : 5°- 4°- 3°

Parents et élèves seront accueillis auparavant par les équipes pédagogiques et par l'Association des Parents d'Elèves(APEL).

II - HORAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE

MATIN	APRES- MIDI
Maternelle PS-MS 8h 30 à 11h 30	Maternelle PS-MS 13h 30 à 16h 30
Classe de GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 8h 30- 11h 45	Classe de GS-CP-CE1-CE2-CM1-CM2 13h 20- 16h 30
6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème} 8H20 – 11h55	6 ^{ème} - 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème} 13h10- 16h45

- **10 minutes de lecture pour les élèves et les adultes tous les jours de 13H10 à 13h20 pour les collégiens et de 13h 20 à 13h 30 pour le primaire.**



En primaire, les élèves se mettent en rang à **8h 30** précises et sortent en rang à **16h30**. Il est vivement demandé aux parents de faire un **effort particulier pour accompagner leurs enfants à l'heure au portail, car il sera fermé à 8H30, aucun élève ne sera accepté après.**

Le matin, l'Ensemble scolaire sera ouvert à partir de 7h15.

Les lundis, mardis et jeudis, une étude surveillée est organisée de 17h00 à 18h30 pour les primaires et 18h45 pour les collégiens et les vendredis de 17H00 à 18H30 (forfait de 40,00 €par mois et 5,20 €l'unité) pour tous les niveaux.

Les parents doivent impérativement récupérer leurs enfants à 18h45 ou 18h30 le vendredi dernier délai...

Tout élève présent après 17H05 (sauf ceux prenant les transports Citram) est considéré comme restant en étude. En ce qui concerne les élèves arrivant à partir de 7h30, la surveillance sera assurée de 7h30 à 8h15.

III- MERCREDI – Maternelle et Primaire

Nous accueillons seulement les enfants inscrits à l'activité équitation. Les horaires vous seront communiqués à la rentrée.

- Equitation : 8,00 € par séance **plus 25 €** de licence annuelle.

L'Ensemble scolaire ne peut supporter seul le coût financier engendré par cet accueil et le transport, nous vous demandons une participation financière de :

- 2,50 € par mercredi.
- 4,00 € pour 2 enfants

L'inscription à cette activité équitation, vous a été transmise par mail le 11 Juillet 2022.

IV – LIVRES – FOURNITURES

PRIMAIRE - Le jour de la rentrée, les élèves arrivent avec leur cartable.

Les manuels, les fichiers et les fournitures seront distribués par les enseignants.

- ❖ Cycle II (CP-CE1) et III (CE2) : les fichiers sont à la charge des familles (15 €).

Le coût des fichiers et des fournitures (détail ci-dessous) seront intégrés à la facturation annuelle avec le paiement sur la mensualité d'Octobre.

Maternelle : 15 € CP : 30 €- CE1 : 25 €- CE2 : 25 €- CM1 : 30 €- CM2 : 30 €

Chaque enfant reçoit un certain nombre de livres qui devront resservir les années suivantes. C'est pourquoi nous leur demandons d'en prendre soin, de les couvrir dès la rentrée, de ne faire aucune annotation sur ceux-ci et de les entretenir tout au long de l'année. Chaque livre perdu devra être remboursé (6€ par livre)

COLLEGE – Nous avons décidé d'acheter des ouvrages qui resteront en classe et les élèves auront des fichiers.

Les fournitures scolaires seront distribuées le jour de la rentrée, les parents doivent fournir le cartable, l'agenda et la trousse complète. Le coût (détail ci-dessous) sera intégré à la facturation annuelle avec le paiement sur la mensualité d'Octobre. **Pour les élèves de sixième, il sera fourni avec les fournitures une calculatrice CASIO qui leur sera utile durant toutes les années du Collège.**

Coût Fournitures : Sixième : 49 €- Cinquième : 37 €- Quatrième : 37 €- Troisième : 37 €

Coût Fichiers : Sixième : 27 €- Cinquième : 27 €- Quatrième : 27 €- Troisième : 27 €

V - VETEMENTS ET ACCESSOIRES

☞ Le port de l'uniforme (**tenue de sport en EPS) polo et sweat sont obligatoires** dans l'établissement avec un pantalon, un bermuda, une jupe.

☞ Vêtements, cartables, tenues de sport... doivent être marqués au nom de votre enfant.

☞ Les pantalons de survêtement sont interdits en dehors des cours de sport.

☞ La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée en cas de perte, de détérioration ou vol d'objets personnels. Il est interdit d'amener des objets de valeur (bijoux, jeux électroniques, argent, téléphone, baladeur MP3, PSP, montre connectée pour les élèves de maternelle au CM2).

☞ Les téléphones portables sont interdits dans l'établissement, ceux qui en possèdent doivent le déposer **obligatoirement** dans la boîte le matin et le récupérer le soir. Un téléphone utilisé pendant le temps scolaire (en classe ou en récréation) sera confisqué pendant 15 jours. L'établissement ne peut être tenu responsable des pertes et/ou dégradations.

☞ Au collège et au primaire, la tenue de sport est obligatoire et doit être mise dans un sac de sport.

VI - CONSIGNES POUR L'ABSENCE D'UN ELEVE (Maternelle – Primaire – Collège)

Les parents doivent prévenir le secrétariat (au 05-45-78-14-03 ou par mail à accueil@sainte-marie-barbezieux.fr) de **l'absence de leur enfant avant 9 heures le matin et/ou 14 heures l'après-midi dès le premier jour de l'absence.**

Toute absence doit être justifiée au retour de l'élève par un **mot écrit et signé** par les parents. - Pour le Collège : utiliser les coupons du carnet de correspondance qui sera remis à chaque élève à la rentrée.

- Pour la Maternelle : utiliser le cahier de liaison.

- le Primaire : Pronote

Il ne faut pas se contenter de l'une ou l'autre des démarches, mais **faire systématiquement les deux** pour toute absence. Un certificat médical est obligatoire à partir de 3 jours consécutifs d'absence pour maladie.

Les absences prévues doivent être signalées par écrit au secrétariat, à la vie scolaire ou à l'enseignante **au moins deux jours avant la date du rendez-vous.**

Toute absence non excusée fera l'objet d'un courrier.

Si l'enfant est souffrant, il est préférable qu'il reste à la maison : l'école ne peut accueillir des enfants malades ou fiévreux et **ne prend pas en charge l'administration de médicaments**, sauf cas très exceptionnels signalés à la Directrice et accompagnés d'une ordonnance médicale.

VII - PRELEVEMENTS : (mensualité de septembre)

Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique, la première mensualité sera prélevée le 10 septembre 2022.

Pour toutes les autres familles, le règlement s'effectue par chèque avant le 10 septembre 2022.

VIII - CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT : du vendredi 21 octobre 2022 au soir au lundi 7 novembre 2022 au matin

NOEL : du vendredi 16 décembre 2022 au soir au mardi 3 janvier 2023 au matin

HIVER : du vendredi 3 février 2023 au soir au lundi 20 février 2023 au matin

Présence obligatoire Samedi 11 mars pour la journée Portes Ouvertes

PRINTEMPS : du vendredi 7 avril 2023 au soir au lundi 24 mai 2023 au matin

ASCENSION : du mercredi 17 mai 2023 à midi au lundi 22 mai 2023 au matin.

SORTIE : Vendredi 7 juillet 2023

IX - ASSURANCES

L'établissement bénéficie d'un contrat privilégié avec les **Mutuelles St Christophe** ; celle-ci couvre l'assurance individuelle accident et toutes les activités extrascolaires et les dangers d'internet du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 (9,00 € pour l'année). Documentation ci-jointe.

X - CORRESPONDANCE PARENTS-ENSEIGNANTS

Le dialogue entre l'école et la famille est important. Aussi chaque enseignant se tient à votre disposition pour vous recevoir.

Cependant, il est conseillé d'avoir pris un rendez-vous : il sera ainsi plus facile pour l'enseignant de se rendre disponible.

La Directrice se tient à votre disposition sur rendez-vous, vous pouvez vous adresser au secrétariat pour l'obtenir.

XI - EDUCATION ET RESPECT DES AUTRES

Nous souhaitons que les enfants vivent dans l'école en respectant les autres, le personnel de l'école, les voisins de l'école, les différents intervenants.

Cela passe notamment par le vocabulaire, les grossièretés, insultes et impolitesses sont bannies. « **Bonjour, pardon, merci, s'il vous plaît...** » sont des mots simples qui rendent toute chose plus agréable ! **Tout élève doit impérativement vouvoyer les adultes (surveillant, enseignant et personnel).**

La cour de récréation, que ce soit pendant les récréations ou les entrées et sorties de classe, doit rester un lieu de détente pour tous. **Cela implique d'adopter un esprit et une attitude excluant toute brutalité et agressivité.**

Enfin, le respect d'autrui passe aussi par l'hygiène et la propreté pour soi-même, et aussi vis-à-vis de ceux qui nous entourent. **Une hygiène corporelle, des vêtements propres et corrects sont le reflet du respect que nous pouvons porter aux autres.**

L'école doit rester un lieu plein de vie, agréable à vivre, sans violence, pour tous.

L'école ne peut seule gérer tous les problèmes d'éducation. C'est également à la famille d'inculquer à ses enfants des valeurs morales, afin de mieux vivre en groupe.

Bonnes vacances à tous !

Mme COURIBAUT

